La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu les articles du code de l'Éducation L719-1 et L719-2 relatifs à la composition des conseils et D719-1 à D719-40 relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ;
Vu la décision cadre pour l'organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP en date du 10 février 2021 ;
Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP du 11 juin 2021 décidant la tenue d'élections pour le renouvellement partiel des collèges A et usagers du conseil d'administration de Toulouse INP les 8 et 9 juillet 2021 ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 5 juillet 2021,

DÉCIDE

Article 1 : Le bureau de vote centralisateur, cité à l'article 8 de la décision de la Présidente de Toulouse INP susvisée, est composé comme suit pour les scrutins électroniques des 8 et 9 juillet 2021:

- **Président** : Frédéric BOUSQUET - Directeur général des services de Toulouse INP représenté par Marie-Laure JULLIA-VILLELA, responsable de la Vie institutionnelle
- **Secrétaire** : Marie-Laure JULLIA-VILLELA, Responsable de la Vie institutionnelle
- **Deux délégués de listes** :
  - Jean-Marc LE LANN – délégué de liste pour le collège A du conseil d'administration
  - Emmanuel CHAPUT – délégué de la liste « intersyndicale INP Service Public et sympathisant·e·s » pour le collège A du conseil d'administration

Article 2 : Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 5 juillet 2021

Pour la Présidente de Toulouse INP
Et par délégation, le Directeur Général des Services

Signé par : Frederic BOUSQUET
Date : 06/07/2021
Qualité : Direction générale des services

Frédéric BOUSQUET